

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

01. Rapports d'activité des délégataires de services publics

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales) a prévu la création dans les communes de plus de 10000 habitants d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public.

La commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président les rapports d'activités que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans. Ces rapports retracent les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Les synthèses des rapports annuels d'exploitation sont jointes à la présente délibération. Les rapports complets sont consultables dans chaque mairie déléguée. Pour la commune déléguée de Vire, ils sont consultables au secrétariat général basé à l'hôtel de ville.

La consultation des 2 rapports, permet de limiter la consommation de papier et le coût des envois postaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a eu lieu le 11 juin 2024.

La commission générale de Vire Normandie a eu lieu le 25 juin 2024 pour prendre connaissance de ces rapports, en présence des délégataires.

Centre aquatique Aquavire

- Le contrat de Délégation de Service Public

Le contrat de délégation de service public avec la société OIKOS/IDEX a été signé pour une durée de 5 années du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

- Coût annuel du contrat sur l'année 2023 relative au rapport d'exploitation :

Recettes : 1 196 508,89 € / Dépenses : 1 192 887,49 € compensation pour sujétions SP : 628 431 €

Le résultat brut 2023 présenté par le délégataire est de 3 621,40 €.

- Modalités de révisions des tarifs :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/01 du 8 juillet 2024 à 20h30



Indexation selon un coefficient k qui prend en compte plusieurs éléments : eau, électricité, chaleur, salaires et autres indices (production dans l'industrie, consommation transports communication et coût de la construction).

- Evénements marquants dans l'année :

Prise en charge de l'équipement par le nouveau délégataire

Remplacement de la masse filtrante du filtre n° 2 (bassin sportif)

La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe.

Réseau de chaleur

La convention de délégation de service public avec la société VIRIA a été conclue en octobre 2006, pour une durée de 24 ans, soit en vigueur jusqu'au 30 septembre 2030.

- Evènements marquants dans l'année

Augmentation de la consommation du centre aquatique de 75 % entre 2022 et 2023

Démarrage tardif chaudière bois octobre 2023 : demande d'allumage 15 octobre et casse partie supérieure canal introduction (fragilité non détectée lors de l'arrêt technique)

Rigueur climatique faible au premier trimestre 2023, baisse consommation bois

Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 47 pages) et dans chaque mairie déléguée.

La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission de la Commission des Services Publics Locaux du 11 juin 2024,

Suivant la présentation faite à la Commission Générale le 25 juin 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 juin 2024,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des différents rapports d'activités susmentionnés pour l'année 2023.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



DIMITRI RENAULT
Signé le 09/07/2024
Signé et certifié par yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,



Nicole DESMOTTES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/01 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE FEBVRE Yvon			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20240708-D2624070801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/01 du 8 juillet 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/01 du 8 juillet 2024 à 20h30

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Fiche de présentation succincte d'une DSP ou régie dotée de l'autonomie financière

Service : Centre Aquatique Aquavire gestionnaire OIKOS

Référent technique : Stéphane SIMON

Elu référent : Gilles MALOISEL

<p>SERVICE PUBLIC SOUMIS AU REGARD DE L'ARTICLE L1413-1 CGCT à une présentation de son rapport d'exploitation en CCSPL ou RPQS</p> <p>1. Les délégations de service public <u>non simplifiée</u> (les DSP simplifiées sont celles qui n'excèdent pas 106 000 € ou que la convention couvre une durée inférieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68 000 € par an)</p> <p>2° Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 Depuis la mise à jour de l'article L1413-1 au 19 août 2015, il n'y a plus l'obligation d'analyser les RPQS des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères en CCSPL.</p> <p>3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière</p>	<p>Concession de services pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique</p>
<p>Durée du contrat : 5 ans</p>	<p>DSP signée le 1^{er} janvier 2023.pour une durée de 5 ans soit en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027</p>
<p>Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser</p>	<p>Total charges d'exploitation 2023 : 1 192 887,47€ Total des produits d'exploitation 2023 : 1 196 508,89€ Résultat brut de l'exercice : 3 621,40€</p>
<p>Modalités de révisions des tarifs</p>	<p>Indexation article 38 du contrat concerne la RODP (redevance pour occupation du domaine public) et la contribution publique forfaitaire sont révisées annuellement selon la formule suivante</p> $RN=R0+(K-1) \times CEX$
<p>Événement marquant dans l'année</p>	<p>Changement de concessionnaire au 1^{er} janvier 2023. Fréquentation : 99 657 Remplacement d'un filtre bassin sportif</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Fiche de présentation succincte d'une DSP ou régie dotée de l'autonomie financière

Service : SERVICES TECHNIQUES

Référent technique : Patrick GRESEL

Elu référent : Gilles MALOISEL

<p>SERVICE PUBLIC SOUMIS AU REGARD DE L'ARTICLE L1413-1 CGCT à une présentation de son rapport d'exploitation en CCSPL ou RPQS</p> <p>1. Les délégations de service public <u>non simplifiée</u> (les DSP simplifiées sont celles qui n'excèdent pas 106 000 € ou que la convention couvre une durée inférieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68 000 € par an)</p> <p>2° Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 Depuis la mise à jour de l'article L1413-1 au 19 août 2015, il n'y a plus l'obligation d'analyser les RPQS des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères en CCSPL.</p> <p>3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière</p>	<p>Type de DSP : concession</p> <p>Titulaire : VIRIA</p> <p>Siège Social : 75 Avenue Victor Hugo 92500 RUEIL-MALMAISON</p> <p>Etablissement : 4 Quai de Normandie 14000 CAEN</p> <p>Notification : 29/08/2005</p>
<p>Durée du contrat</p>	<p>DSP signée le 01/09/2006 pour une durée de 24 ans soit en vigueur jusqu'au 30/08/2030.</p> <p>Société dédié : La Viroise des Combustibles</p>
<p>Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser</p>	<p>Chiffre d'affaires : 855 814 €</p>
<p>Modalités de révisions des tarifs</p>	<p>Les tarifs appliqués en décembre 2023 sont les suivants :</p> <p>R1b = 32.34 € HT/MWh</p> <p>R1g = 26.67 € HT/MWh</p> <p>R21 = 11.43 € HT/MWh</p> <p>R22 = 26.32 € HT/MWh</p> <p>R23 = 9.60 € HT/MWh</p> <p>R24 = 17.36 € HT/MWh</p>
<p>Evénement marquant dans l'année</p>	<p>La fuite de septembre 2021 a été longue à repérer. Sa réparation a eu lieu à l'automne 2023 et a mis en évidence une autre fuite finalement localisée sous une voirie départementale rendant sa réparation difficile.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.